

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 12/06/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTES et EXCUSEES : Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M Philippe PROTIERE, Mme Nathalie STANDAERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe FERRIER

N° 2026-06-19-05

OBJET : Projet éducatif de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claire Garin, adjointe en charge des affaires scolaires.

Suite à un contrôle des services de la Caisse d'Allocations Familiales, il a été demandé à la commune de revoir le projet éducatif du service de garderie périscolaire.

La commission « services municipaux » a travaillé sur le nouveau projet éducatif dont il est donné lecture.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le projet éducatif du service garderie périscolaire présenté.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après avoir voté à l'unanimité**

1° Approuve le projet éducatif du service de garderie périscolaire tel que joint à la présente délibération.

2° Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Le Secrétaire de séance,
Christophe FERRIER

Le Maire,
Philippe FAYOLLE



Projet pédagogique

Accueil périscolaire

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

Pour la rentrée 2026/2027

Objectifs éducatifs et sociaux

Accueillir les enfants de 3 à 12 ans pendant le temps libre des journées scolaires pour répondre à un besoin des familles.

Favoriser la socialisation de l'enfant et développer son autonomie.

Mettre en place des activités individuelles et collectives adaptées aux besoins de chaque tranche d'âge.

Améliorer les services proposés par la commune afin de répondre aux préoccupations des élus locaux et maintenir le dynamisme du village.

Etablir une relation avec l'école, les familles les services intercommunaux et la mairie.

Fonctionnement

Accueil des enfants

Il se fait dans un local situé à proximité des salles de classe, au sein d'une cour fermée avec un espace vert et des jeux d'extérieur.

Il est aménagé avec un coin lecture, audiovisuel, jeux et un espace pour l'organisation des activités.

Des toilettes sont attenantes au local.

Les horaires d'accueil de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 les jours scolaires.

L'encadrement est assuré alternativement par une animatrice diplômée BAFA et une en formation BAFA. Ces personnes gèrent l'animation, le suivi administratif, la préparation des activités et le rangement de l'espace utilisé.

Aménagement des rythmes de vie et activités proposées

Le matin : les activités sont calmes et variées pour faire la transition avec le domicile familial. L'accueil est échelonné pour favoriser l'écoute des enfants, le dialogue et la convivialité.

La pause méridienne : repas dans la salle de restauration scolaire située à proximité puis jeux de cour ou dans le local en cas de mauvais temps.

L'après-midi : Le goûter est apporté par l'enfant.

Les animatrices proposent des jeux variés d'intérieur et d'extérieur : jeux de construction, de société, activités manuelles liées aux saisons ou aux fêtes du calendrier, coin lecture, contes, jeux de ballon, jardinage ou toute autre activité favorisant la création, la découverte, l'apprentissage ou l'expérimentation.

Etablir des relations

Les parents participent financièrement à ce service et le cout sera révisé chaque année.

Un bilan sera fait à la fin de chaque année scolaire et recueillera les suggestions des parents.

La décision finale relèvera de la compétence des animateurs et des élus locaux.

Les animatrices sont en lien avec la directrice et les enseignants de l'école et avec la ludothèque de la communauté de Forez Est.

Ces temps périscolaires ont pour but d'aider les familles tout en créant des liens entre les enfants et aussi les adultes.

Cela en partageant des divertissements afin d'encourager le respect et la bienveillance des uns envers les autres.

En résumé l'accueil périscolaire devra se différencier du temps scolaire où les activités ont un caractère obligatoire. il devra favoriser l'accueil individualisé, l'écoute et la prise en compte des besoins de chacun.